

Informations sur la biopsie hépatique transjugulaire

Nous vous invitons à lire ces documents **dès** leur réception. Si vous avez des questions, parlez-en à votre médecin traitant, ou au médecin prescripteur de l'examen ou à votre gastro-entérologue.

Veuillez également compléter la déclaration de consentement et la signer si possible **au plus tard la veille de l'examen**.

1. INDICATIONS

Dans de nombreuses maladies du foie, il s'agit du meilleur examen pour en déterminer la cause, pour évaluer le risque de progression de la maladie et éventuellement, pour décider du traitement le mieux adapté. Il s'agit de prélever, à l'aide d'une aiguille et sous anesthésie locale, un petit fragment du foie pour pouvoir l'examiner au microscope.

La biopsie est réalisée à travers une veine du cou (veine jugulaire) en cas de nécessité d'obtenir des informations sur les pressions autour du foie, de suspicion de maladie sévère ou de contre-indication à une ponction au niveau de l'abdomen (en cas de coagulation perturbée ou de présence de liquide intra-abdominal).

2. DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

L'abord se fait dans ce cas au niveau de la veine du cou après anesthésie locale. Le cathéter qui sert pour la mesure des pressions et la ponction du foie est placé sous contrôle radiologique.

Un pansement compressif est mis en place au niveau du cou en fin d'examen.

3. COMMENT VOUS PRÉPARER POUR LA BIOPSIE HÉPATIQUE TRANSJUGULAIRE ?

Pour que l'examen se passe dans les meilleures conditions, il faut **être à jeun**, c'est à dire n'avoir ni bu ni mangé **pendant les 6 heures qui précédent l'examen**. La coagulation du sang et les résultats de l'échographie du foie doivent être connus avant de réaliser le geste. Informez toujours le médecin des médicaments que vous prenez (particulièrement ceux qui modifient la coagulation du sang, comme l'aspirine, le Sintrom, le Plavix, le Xarelto, l'Eliquis, le Pradaxa ou d'autres nouveaux anticoagulants) ainsi que d'éventuelles allergies à des produits injectables (anesthésiques, agents de contraste).

La durée de l'examen est en moyenne de 30 minutes afin de permettre le positionnement du cathéter au niveau hépatique, la mesure des pressions puis la ponction du foie (qui en elle-même ne prend que quelques secondes).

4. APRÈS L'EXAMEN

L'examen par voie transjugulaire peut entraîner un hématome ou une gêne transitoire au niveau du point de ponction (cou) ainsi qu'un trouble transitoire du rythme cardiaque (palpitations).

Une surveillance hospitalière jusqu'au lendemain et une position couchée pendant 4h sont également requises. **Le pansement compressif devra être laissé en place durant 24h.**

5. APTITUDE À LA CONDUITE /À TRAVAILLER SI L'EXAMEN EST RÉALISÉ EN AMBULATOIRE

Durant la semaine qui suit la biopsie, vous pourrez procéder à vos occupations habituelles. Cependant, il est déconseillé de faire un effort physique intense, de porter de lourdes charges ou d'entreprendre un voyage dans un pays à faible niveau sanitaire.

6. COMPLICATIONS

Tout acte médical, exploration, intervention sur le corps humain, même conduits dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, présentent un risque de complication. Les complications de la biopsie hépatique sont très rares.

Il s'agit parfois d'un trouble transitoire du rythme cardiaque (palpitations), d'un hématome ou d'un saignement à l'endroit du prélèvement ou d'un saignement dans les canaux du foie ou d'une complication plus rare. La fréquence du saignement est inférieure à 1 cas sur 1000.

Ces complications apparaissent le plus souvent lors de la biopsie ou dans les 6 heures qui suivent, raison pour laquelle il est indispensable de rester hospitalisé pour une surveillance jusqu'au lendemain.

Exceptionnellement, une complication peut apparaître plus tardivement, quelques jours après l'examen. Il est important alors de contacter immédiatement le service d'hépatogastroentérologie en journée (064/23.31.81) ou le service des urgences au 064/23.40.50 en dehors des heures ouvrables. En cas d'impossibilité de prendre contact avec eux, il est très important d'avertir rapidement votre médecin traitant ou de vous présenter au service des urgences.

7. ALTERNATIVE

Le Fibroscan et des tests biologiques peuvent être une alternative à la biopsie du foie mais ils ne donnent pas les mêmes informations. *Votre gastro-entérologue est à votre disposition pour répondre à vos questions.*